

Dès le 2 mai 2022

Cherchez le pass' Déchets
dans votre espace personnel
ou contactez-nous par téléphone
au 0800 62 10 62
pour en savoir plus.



On vous explique !

Le Pass' Déchets, pourquoi ?

À compter du 2 mai 2022, l'accès aux 12 déchèteries se fera progressivement sur présentation du Pass' Déchets pour tous les usagers du territoire du SMAV.

- Privilégier l'accès aux seuls et uniques usagers du territoire du SMAV
- Fluidifier les conditions d'accueil
- Réguler les apports

Conditions d'accès dans le règlement de collecte disponible sur www.snav62.fr/la-collecte.

Comment l'obtenir ?

Je me connecte sur le site www.snav62.fr.
Je crée mon compte dans l'espace usager et formule ma demande en ligne.

Nos services vous informerons de la disponibilité de votre carte d'accès ainsi que le lieu de retrait.
Un justificatif de domicile est nécessaire.

Pour tout renseignement,
un seul numéro !

N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN PORTÉ FIXE

